



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 20.04.2021

Publications supplémentaires: KABGE 20.04.2021

Date d'échéance prévue: 20.04.2026

Numéro de publication: KK04-0000018893

Entité de publication

REGO AVOCATS SNC, Esplanade de Pont-Rouge 4, 1212 Grand-Lancy

Etat de collocation De Grisogono SA, en liquidation

Débiteurs:

De Grisogono SA, en liquidation

CHE-108.459.035

chemin du Champ-des-Filles 39

1228 Plan-les-Ouates

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Revendications

L'Administration spéciale de la faillite a rendu des décisions sur revendication formées par des tiers. Ces décisions, envoyées avec les décisions de collocation, comprennent l'indication du délai de 20 jours pour intenter action en contestation au for de la faillite.

Circulaire valant deuxième assemblée des créanciers

Compte tenu des conditions sanitaires et des interdictions qui en découlent, la deuxième assemblée des créanciers (art. 252 LP) n'est pas tenue en présentiel, mais par voie de circulaire qui a été adressée aux créanciers, avec les décisions de collocation, en date du lundi 19 avril 2021. Elle ouvre un forum électronique permettant de poser toute question en rapport avec la circulaire, les accès à celui-ci étant indiqués dans les décisions de collocation.

La circulaire informe également les créanciers à propos des procès suspendus, ainsi que la forme et les délais pour faire connaître leur avis, respectivement, solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP). Enfin, elle permet aux créanciers de se prononcer sur le mode de réalisation des actifs, de formuler des surenchères et de contester le renouvellement des organes de la faillite.

Indications concernant le dépôt:

L'état de collocation est déposé auprès de l'Administration spéciale de la faillite, REGO AVOCATS, Esplanade de Pont-Rouge 4, 1212 Grand-Lancy et auprès de l'Office cantonal des faillites, Route de Chêne 54, Case postale, 1211 Genève 6 et consultable sur rendez-vous.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 10.05.2021

Lieu de dépôt des documents:

REGO AVOCATS SNC,
Esplanade de Pont-Rouge 4, P.O.B. , 1211 Genève 26,
1212 Grand-Lancy

Contact pour la plainte:

Cour de justice
Chambre de surveillance des OPF
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3108
1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance
Rue de l'Athénée 6-8
Case postale 3736
1211 Genève 3

Remarques:

L'Administration spéciale de la faillite
Peter Pirkel et Dominique Grosbété
p.a. REGO AVOCATS
Esplanade de Pont-Rouge 4
Case postale
1211 Genève 26